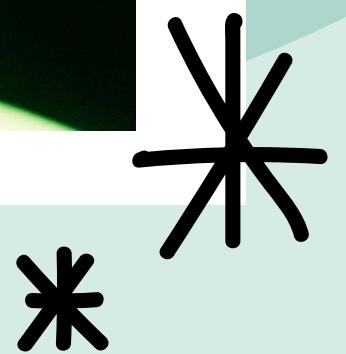
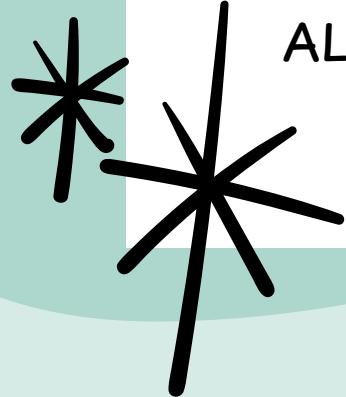




334, RUE DE L'ACADEMIE
ROSEMÈRE (QUÉBEC)
J7A 3R9
SECRÉTARIAT :
450-621-2400

SERVICE DE GARDE :
450-621-2400,
POSTE 23014

COURRIEL :
ALPHA@CSSMI.QC.CA

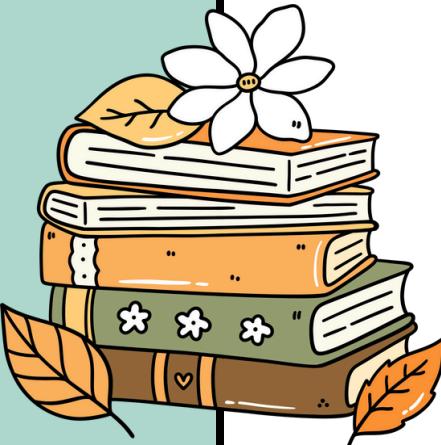


MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

Dans quelques jours prendra fin la 1^{ère} étape de l'année scolaire. Vous aurez l'occasion au cours des rencontres de parents de faire le point sur les apprentissages de votre enfant. Votre implication nous est très chère et nous vous en sommes reconnaissants !

Profitez de votre visite à l'école pour aller jeter un coup d'œil aux objets perdus situés au service de garde.

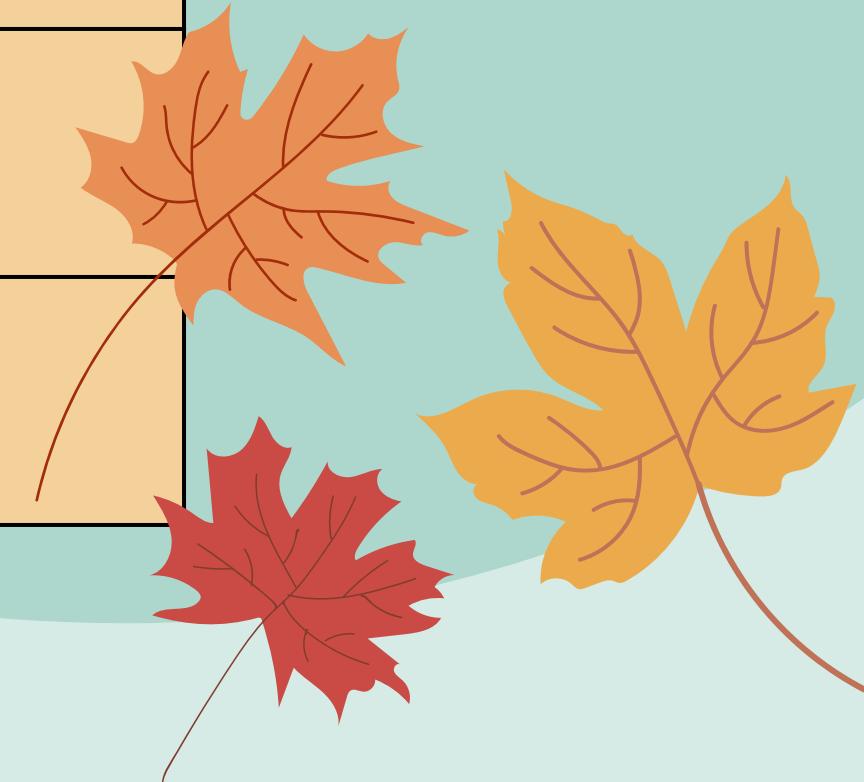


M. Jonathan Laflamme, directeur
Mesdames Maryse Décarie et Chantale Lauzon, directrices adjointes

NOVEMBRE 2025

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Lundi 3 novembre	Journée pédagogique
Mardi 18 novembre	Conseil d'établissement
Jeudi 20 novembre	Rencontre de parents Parution du 1er bulletin
Vendredi 21 novembre	Journée pédagogique Rencontre de parents
Vendredi 28 novembre	Ciné-Alpha en soirée (campagne de financement)





COMMUNICATION AVEC LE SECRÉTARIAT

Nous souhaitons porter à votre attention les principales voix de communication avec l'école afin d'éviter que certains courriels ou appels ne trouvent pas réponse!

Par courriel: alpha@cssmi.qc.ca

Par téléphone: 450-621-2400

N'oubliez pas que pour motiver l'absence de votre enfant, vous devez l'inscrire dans le portail Mozaïk.



**LIENS RAPIDES
ET
PRATIQUE !**

MOTIVER UNE ABSENCE

SERVICE DE GARDE

SERVICE DU DÎNER

TRANSPORT SCOLAIRE

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation a été adopté lors de la dernière séance du conseil d'établissement.

Vous pouvez en prendre connaissance en cliquant sur l'image ci-contre.

Sachez que si vous désirez dénoncer une situation de violence ou d'intimidation, vous devez utiliser l'adresse courriel suivante:
alpha@cssmi.qc.ca



**PLAN DE LUTTE
CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE**

Document résumé à l'attention de la communauté éducative, dont les parents.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : ALPHA
ANNÉE DE LA VERSION : 2025

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE LUTTE ?
Conformément à la Loi sur l'instruction publique (LIP), chaque école doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Le plan de lutte a pour objectifs de:

- Promouvoir un climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant, ainsi que le bien-être de l'ensemble des élèves et du personnel;
- Prévenir les situations d'intimidation et de violence;
- Planifier les interventions à mettre en place en cas d'événement;
- Intervenir de manière rapide, cohérente et efficace lorsque de telles situations surviennent.

Un environnement sain, sécuritaire et bienveillant favorise la réussite éducative et le bien-être de tous. Le plan de lutte constitue donc un outil essentiel pour guider les actions préventives et les interventions de l'école. Le présent document vise à présenter, dans un langage accessible, les éléments clés du plan de notre établissement à l'intention de toute la communauté éducative. La sécurité et le bien-être des élèves et du personnel sont au cœur de nos priorités.

COMMENT LE PLAN DE LUTTE DE NOTRE ÉCOLE EST-IL ÉLABORÉ ?
Un comité de travail, formé de membres du personnel, se mobilise pour analyser les besoins du milieu, se fixer des cibles et proposer des moyens concrets pour prévenir et intervenir face à la violence et à l'intimidation.

Ce comité assure le suivi des actions et, avec le conseil d'établissement, évalue chaque année les résultats afin de mettre à jour le plan de lutte qui est ensuite adopté en début d'année scolaire.

L'ensemble de l'équipe-école s'engage à offrir un milieu sain, sécuritaire et bienveillant où chaque élève peut s'épanouir pleinement.

CONFLIT OU INTIMIDATION?

Tel que mentionné dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, il est important de distinguer la différence entre un conflit et de l'intimidation. Voici quelques définitions inscrites au plan de lutte et auxquelles nous devons nous référer afin de nous assurer de faire les bonnes interventions et de bien distinguer la différence entre conflit et intimidation.

QUELQUES DÉFINITIONS ET ARTICLES DE LOI

CONFLIT

Le conflit est **un désaccord ou une mésentente** entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts diffèrent. Le conflit oppose généralement des personnes qui possèdent le même niveau de force et de pouvoir. Les conflits sont nécessaires pour apprendre et ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler par la négociation ou par la médiation. Le conflit **n'est pas de l'intimidation**.

INTIMIDATION

Tout **comportement**, parole, acte ou geste **délibéré ou non à caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

(*Loi sur l'instruction publique, art. 13*)

VIOLENCE

Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

(*Loi sur l'instruction publique, art. 13*)



VOYAGE PENDANT LES JOURS DE CLASSE

Nous souhaitons vous rappeler que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les élèves. Les absences doivent être motivées par des raisons jugées valables, telles que la maladie ou des obligations familiales sérieuses.

Les absences pour des vacances ou des voyages personnels, bien que parfois planifiées à l'avance, ne sont pas considérées comme des motifs légitimes selon les directives du ministère de l'Éducation du Québec. Ainsi, ces absences doivent demeurer exceptionnelles.

Si vous prévoyez une absence de votre enfant pour un voyage, nous vous demandons de :

- Informer la direction de l'école au moins deux semaines à l'avance
- Remplir le formulaire de demande d'absence disponible dans Mozaïk.
- Prendre note que l'équipe enseignante n'est pas tenue de fournir du matériel pédagogique ou de planifier de la récupération et des reprises d'évaluations pour les absences liées à des vacances.
- En cas d'absence durant les examens du CSSMI ou du ministère de l'Éducation (MEES) en fin de cycle, la note sera de « 0 » selon les directives reçues par ce dernier.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre engagement envers la réussite éducative de votre enfant.



FONDATION
VIVA
MUSICAL'PHA

LA MUSIQUE AU CŒUR DE L'ÉCOLE

FONDATION MUSICAL'PHA

LA FONDATION VIVA MUSICAL'PHA EST HEUREUSE DE LANCER DEUX BELLES INITIATIVES AUTOMNALES POUR SOUTENIR NOTRE PROGRAMME MUSICAL !

MERCI DE FAIRE PARTIE DE CETTE BELLE AVENTURE MUSICALE ET COMMUNAUTAIRE — VOTRE PARTICIPATION FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE !

Ciné-Alpha - 28 novembre à 19 h (portes à 18 h 30)

Venez partager un moment magique au grand gymnase de l'école Alpha avec la projection du grand classique « Maman, j'ai raté l'avion ! ».

Nous vous suggérons d'apporter votre coussin ou vos couvertures pour plus de confort.

Des rafraîchissements et collations seront en vente sur place, incluant une sélection de breuvages avec ou sans alcool pour les parents.

Une belle soirée à vivre en famille, entre amis et avec toute la communauté de l'école !

👉 Réservez vos billets ici :

<https://lepointdevente.com/billets/3ij251128001?lang=fr>

Campagne BôSapin - pour vos fêtes de Noël

Choisissez votre sapin, couronne ou décoration parmi une belle sélection et soutenez la musique à l'école : 20 % des ventes seront remis à la fondation pour financer nos activités et instruments.

👉 Commandez votre sapin ici :

[https://www.bosapin.com/pages/programme-affiliation?
ecole=10364330](https://www.bosapin.com/pages/programme-affiliation?ecole=10364330)

MERCI AUX PARENTS

Nous remercions les parents bénévoles ainsi que leurs enfants pour l'installation des décorations d'Halloween dans l'école.

L'ambiance était des plus festive!

JOURNÉE DE LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

La journée de l'Halloween a été marquée par une série d'activités originales qui ont su captiver autant les petits que les grands.

👻 Un avis de recherche mystérieux a éveillé la curiosité : une étrange personne semblait rôder dans les corridors...

📚 Une histoire intrigante intitulée "Le voleur d'os" a été racontée à l'interphone, plongeant l'école dans une ambiance à la fois amusante et frissonnante.

🕺 Et pour clore le tout, les élèves ont ensuite présenté une chorégraphie dynamique sur la célèbre chanson Thriller,

Des moments de plaisir partagés et des souvenirs qui resteront gravés dans les mémoires!



POUR LES PARENTS D'ENFANT DE 4E ANNÉE DU PRIMAIRE.



Dans le cadre du programme de vaccination québécois, le calendrier prévoit la vaccination contre les virus du papillome humain (VPH) des enfants en 4e année du primaire.

Voici un nouveau service pour aider les parents à prendre des décisions éclairées sur la santé de leur enfant : le service de conseil en vaccination pour les parents, appelé MIIKOHVAC.

CENTRE DE
RECHERCHE



MIIKOHVAC

Entretien motivationnel pour améliorer les connaissances en vaccination VPH



Vous cherchez un espace sans jugement pour poser vos questions sur la vaccination contre les VPH?

empathique validé scientifiquement selon vos disponibilités



Consultez gratuitement un conseiller en vaccination :

www.immunize.ca/fr/miikohvac

Agence de la santé publique du Canada Public Health Agency of Canada

Financé par l'Agence de la santé publique du Canada. Offert du 03/03/2025 au 31/03/2026
Le projet de recherche est approuvé par le CER du CIUSSS de l'Estrie-CHUS
Chercheur responsable: Dr Arnaud Gagnier

Date: 5 mars 2025



Saviez-vous...

Saviez-vous que dormir suffisamment aide les enfants à mieux gérer leurs émotions, à être plus créatifs et à renforcer leur système immunitaire?

ÂGE

1 À 2 ANS

3 À 5 ANS

6 À 12 ANS

NOMBRE D'HEURES DE SOMMEIL

11 À 14 HEURES

10 À 13 HEURES

9 À 12 HEURES

SOURCE: NAITRE ET GRANDIR

